

D2019-06-01

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 20/11/2019
Reçu en préfecture le 20/11/2019
Affiché le **20 NOV 2019**
ID : 033-213304330-20191120-D20190601-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 19 NOVEMBRE 2019**

Date de la convocation	12/11/2019	En exercice	29
Date d'affichage	12/11/2019	Présents	27

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	REY Gérard
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	RUNDSTADLER Marianna
DUVERNE Bernard	LAGNIER Lepasava	SALMON Philippe-Henri
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SARNIGUET Yves
FOLTIER Françoise	MACOCCO Jean	SPAGNOL François
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
QUILICO Chantal	DURAND Pierre
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
-----------------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Budget communal – DM 3

Monsieur le Maire expose que le Budget principal 2019 de la commune a été voté le 26 mars dernier. Il convient de l'adapter aux différentes modifications intervenues depuis cette date. L'ensemble des ces mouvements de crédits nécessite une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
 FONCTIONNEMENT 				
D-022-01 : Dépenses imprévues	1 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	1 000,00	0,00	0,00	0,00
D-6718-01 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	1 000,00	0,00	0,00
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00	1 000,00	0,00	0,00
Total FONCTIONNEMENT	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ADOPTE la délibération modificative présentée.

Fait à SAINT LOUBES le 20 novembre 2019,

Le Maire,

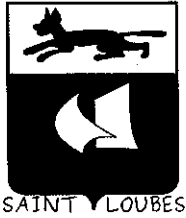


Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :

20 NOV. 2019



D2019-06-02

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 20/11/2019
Reçu en préfecture le 20/11/2019
Affiché le **20 NOV. 2019**
ID : 033-213304330-20191120-D20190602-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 19 NOVEMBRE 2019**

Date de la convocation	12/11/2019	En exercice	29
Date d'affichage	12/11/2019	Présents	27

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOUILLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	REY Gérard
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	RUNDSTADLER Marianna
DUVERNE Bernard	LAGNIER Leosava	SALMON Philippe-Henri
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SARNIGUET Yves
FOLTIER Françoise	MACOCCO Jean	SPAGNOL François
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
QUILICO Chantal	DURAND Pierre
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
-----------------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
Budget Centre Culturel – DM 1

Monsieur le Maire expose que le Budget Centre Culturel 2019 a été voté le 26 mars dernier. Il convient de l'adapter aux différentes modifications intervenues depuis cette date. L'ensemble des ces mouvements de crédits nécessite une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D-6354-33 : Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 000,00	0,00	0,00	0,00
D-6718-33 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	1 000,00	0,00	0,00
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00	1 000,00	0,00	0,00
Total FONCTIONNEMENT	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00
Total Général	0,00		0,00	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ADOPTE la délibération modificative présentée.

Fait à SAINT LOUBES le 20 novembre 2019,

Le Maire,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **20 NOV. 2019**



D2019-06-03

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 20/11/2019

Reçu en préfecture le 20/11/2019

Affiché le

ID : 033-213304330-20191120-D20190603-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 19 NOVEMBRE 2019**

Date de la convocation	12/11/2019	En exercice	29
Date d'affichage	12/11/2019	Présents	27

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOUILLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	REY Gérard
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	RUNDSTADLER Marianna
DUVERNE Bernard	LAGNIER Laposava	SALMON Philippe-Henri
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SARNIGUET Yves
FOLTIER Françoise	MACOCCO Jean	SPAGNOL François
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
QUILICO Chantal	DURAND Pierre
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
-----------------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

DEMANDE DE SUBVENTIONS – Communauté des Communes

Conformément à la convention concernant les fonds de concours accordés par la communauté des communes, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les demandes de subventions suivantes ont été validées par le conseil communautaire :

1. Construction d'un terrain Multi-sport couvert :

Projet	Montant prévisionnel HT	Montant fond de concours
Maîtrise d'œuvre	16 250 €	8 125 €
Travaux	250 000 €	125 000 €

2. Construction de deux classes à l'Ecole Paul Jean TOULET

Projet	Montant prévisionnel HT	Montant fond de concours
Maîtrise d'œuvre	36 622,54€	18 311,27 €
Travaux	361 584,54 €	180 792,27 €

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions sur les Fonds de Concours correspondantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

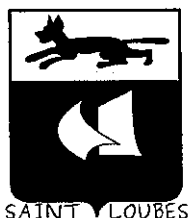
Fait à SAINT LOUBES le 20 novembre 2019,

Le Maire,

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : 20 NOV. 2019



D2019-06-04

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX
COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 20/11/2019
Reçu en préfecture le 20/11/2019
Affiché le **20 NOV 2019**
ID : 033-213304330-20191120-D20190604-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 19 NOVEMBRE 2019**

Date de la convocation	12/11/2019	En exercice	29
Date d'affichage	12/11/2019	Présents	27

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	REY Gérard
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	RUNDSTADLER Marianna
DUVERNE Bernard	LAGNIER Laposava	SALMON Philippe-Henri
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SARNIGUET Yves
FOLTIER Françoise	MACOCCO Jean	SPAGNOL François
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
QUILICO Chantal	DURAND Pierre
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
-----------------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
CONVENTION ORGUE et MUSIQUE

Depuis 1978, l'association Orgue et Musique s'est donné pour but la restauration de l'orgue de l'église Saint Pierre propriété de la commune de SAINT LOUBES.

La restauration permettrait :

- la promotion de l'enseignement de l'orgue (en liaison avec le conservatoire),
- l'organisation de concerts d'orgue (seul ou accompagné d'autres instruments),
- d'effectuer des visites guidées,
- d'effectuer des visites pédagogiques avec les élèves des classes élémentaires et du collège.

La restauration de l'orgue a été estimée à 102 000 €. Un appel aux dons a été lancé par l'association ORGUE et MUSIQUE.

L'orgue faisant partie du patrimoine municipal, Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal afin de l'autoriser à signer la convention qui permettrait à la commune d'engager les travaux de restauration, d'accepter le versement au budget communal de la participation financière de l'association ORGUE et MUSIQUE et de valider le montant de l'autofinancement communal.

DEPENSES		RECETTES	
Rénovation	91 666,67 €	Commune	26 732,00 €
<i>Devis Bernard COGEZ</i>		Conseil Départemental	20 000,00 €
		Fondation du Patrimoine	20 000,00 €
		Association Orgue et Musique	35 268,00 €
TOTAL HT	85 000,00 €	TOTAL TTC	102 000,00 €
TVA	17 000,00 €		
TOTAL TTC	102 000,00 €		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Fait à SAINT LOUBES le 20 novembre 2019,

Le Maire,

 Pierre DURAND

Vote

Pour : 27
 Abstention : 1 (Mauget)
 Contre : 0

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **20 NOV. 2019**

Convention

Fixant les conditions de restauration de l'orgue de l'église Saint Pierre de SAINT LOUBES

Préambule

L'association Orgue et Musique s'est donné pour but la restauration de l'orgue de l'église Saint Pierre propriété de la commune de SAINT LOUBES.

En effet, cet orgue a été offert à la paroisse de SAINT LOUBES en 1877. C'est le célèbre facteur d'orgues bordelais Auguste Commailles qui a édifié cet orgue romantique qui orne la tribune de l'église afin d'accompagner les offices.

En 1978, l'association ORGUE et MUSIQUE s'est fixé pour but de redonner à ce patrimoine tout son sens. Au fil des années, quelques organistes qui ont tenté de jouer, se sont confrontés à de réelles difficultés techniques souvent réparées à coup de « rafistolages » et sont repartis déçus.

Enfin, sa restauration permettrait :

- la promotion de l'enseignement de l'orgue (en liaison avec le conservatoire),
- l'organisation de concerts d'orgue (seul ou accompagné d'autres instruments),
- d'effectuer des visites guidées,
- d'effectuer des visites pédagogiques avec les élèves des classes élémentaires et du collège.

La restauration de l'orgue a été estimée à 100 000€. Un appel aux dons a été lancé par l'association ORGUE et MUSIQUE.

La commune de Saint-Loubes, représentée par Monsieur Pierre DURAND, Maire, autorisé par la délibération du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2019,

D'une part

Et

L'association ORGUE et MUSIQUE, représentée par Madame Marie-Françoise SAPIS présidente, autorisée par décision du conseil d'administration de l'association en date du

D'Autre part,

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières concernant la restauration de l'orgue.

Article 2 : Condition techniques

La commune de SAINT LOUBES, propriétaire de l'orgue et maître d'ouvrage de l'opération s'engage, lorsque les conditions administratives et financières seront validées, à faire réaliser les travaux de restauration de l'orgue.

Article 3 : Conditions administratives et financières

Le montant prévisionnel de la restauration de l'orgue est fixé à 100 000€.

Envoyé en préfecture le 20/11/2019

Reçu en préfecture le 20/11/2019

Affiché le

20 NOV 2019

ID : 033-213304330-20191120-D20190604-DE

La commune de SAINT LOUBES autorise l'association ORGUE et MUSIQUE à solliciter tout nouveau devis qui permettrait d'affiner le montant estimatif de la restauration. Les frais liés à toute nouvelle demande seront pris en charge par l'association.

L'association ORGUE et MUSIQUE s'engage à rechercher tous les modes de financement possibles (dons, recettes de spectacles, subventions...)

L'association ORGUE et MUSIQUE, lorsque l'enveloppe financière le permettra, s'engage à verser les sommes récoltées au Trésor Public sur le compte de la commune de SAINT LOUBES. A l'issue de ce versement, La commune de SAINT LOUBES, s'engage à participer à la restauration de l'orgue à hauteur de 10 000€ et le montant du remboursement par le FCTVA.

Dès réception du règlement, la commune de SAINT LOUBES s'engage à lancer la consultation correspondante, retenir l'entreprise la mieux disante et faire réaliser les travaux sans délais.

Article 4 :

Dans le cas où l'association serait dissoute, elle s'engage à verser l'ensemble des sommes perçues à la commune de SAINT LOUBES.

La commune s'engage dès lors, à affecter prioritairement le montant des sommes reversées à l'entretien et la restauration de l'Église Saint Pierre.

Article 5 : règlement des litiges

En cas de litige pour l'application de la présente convention, les signataires décident de rechercher un règlement amiable préalablement à tout recours contentieux, par le biais de l'élaboration d'une transaction.

En cas d'échec, les litiges relèveront de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Bordeaux.

La présente convention, établie en 2 exemplaires originaux, sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à SAINT LOUBES le

Pour la Commune de SAINT LOUBES

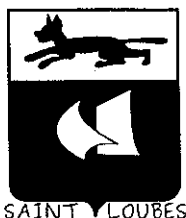
Le Maire,

Pour l'association ORGUE et MUSIQUE

La Présidente,

PIERRE DURAND

Marie-Françoise SAPIS



D2019-06-05

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 20/11/2019
Reçu en préfecture le 20/11/2019
Affiché le **SLO**
ID : 033-213304330-20191120-D20190605-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 19 NOVEMBRE 2019**

Date de la convocation	12/11/2019	En exercice	29
Date d'affichage	12/11/2019	Présents	27

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOUILAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	REY Gérard
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	RUNDSTADLER Marianna
DUVERNE Bernard	LAGNIER Lepasava	SALMON Philippe-Henri
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SARNIGUET Yves
FOLTIER Françoise	MACOCCO Jean	SPAGNOL François
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
QUILICO Chantal	DURAND Pierre
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
-----------------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
DEMANDES de SUBVENTIONS ORGUE et MUSIQUE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du dossier de rénovation de l'orgue, des demandes de subventions peuvent être faite auprès du conseil départemental et de la Fondation du Patrimoine selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Rénovation	91 666,67 €	Commune	26 732,00 €
<i>Devis Bernard COGEZ</i>		Conseil Départemental	20 000,00 €
		Fondation du Patrimoine	20 000,00 €
		Association Orgue et Musique	35 268,00 €
TOTAL HT	85 000,00 €	TOTAL TTC	102 000,00 €
TVA	17 000,00 €		
TOTAL TTC	102 000,00 €		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions.

Fait à SAINT LOUBES le 20 novembre 2019,

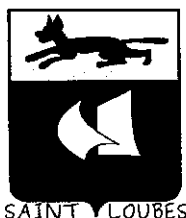
Le Maire,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



D2019-06-06

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 20/11/2019
Reçu en préfecture le 20/11/2019
Affiché le **20 NOV. 2019**
ID : 033-213304330-20191120-D20190606-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 19 NOVEMBRE 2019**

Date de la convocation	12/11/2019	En exercice	29
Date d'affichage	12/11/2019	Présents	27

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOUILLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	REY Gérard
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	RUNDSTADLER Marianna
DUVERNE Bernard	LAGNIER Leosava	SALMON Philippe-Henri
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SARNIGUET Yves
FOLTIER Françoise	MACOCCO Jean	SPAGNOL François
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
QUILICO Chantal	DURAND Pierre
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
-----------------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

TRAVAUX DE VOIRIE 2019 : LOTISSEMENT L'OLIVEY ET CHEMIN DES BRYONS (2019MAPA46)

Monsieur le Maire expose que la commune souhaite rénover les voiries du lotissement l'Olivey (rue Boris Vian, rue Jean Cocteau, rue Jacques Prévert, rue Clément Marot) et du chemin des Bryons, voie attenante.

Les travaux d'aménagement comprennent notamment : la création d'une zone 30 et les aménagements sécuritaires de voirie de type plateau surélevé ; la reprise partielle des bordures existantes ; la création de dispositifs de récupération des eaux pluviales ; la restructuration des couches de chaussée ; l'application d'un revêtement général en enrobés noirs pour la chaussée ; la création de trottoirs revêtus de béton de ciment coloré ; le traitement des entrées charretières en enrobés noirs ; le marquage au sol et la signalisation verticale réglementaire...

Une procédure de marché public a été organisée et un avis d'appel public à la concurrence a été publié au B.O.A.M.P. le 25/09/2019. Au terme de la consultation, fixé le 23/10/2019 à 12H00, 4 offres ont été reçues. Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

LOTS	TITULAIRES PROPOSÉS	PRIX (€ HT)
- -	<u>TRANCHE FERME</u> (Lotissement l'Olivey, hors carrefours de raccordement au Chemin des Bryons)	444 504,91 €
- -	COLAS SUD OUEST (33694 MÉRIGNAC)	
- -	<u>TRANCHE OPTIONNELLE</u> (Chemin des Bryons)	347 857,25 €
- -	COLAS SUD OUEST (33694 MÉRIGNAC)	
	TOTAL € HT	792 362,16 €
	TVA (20%)	158 472,43 €
	TOTAL € TTC	950 834,59 €

Il est proposé que le conseil municipal :
 VALIDE le classement des offres et le titulaire retenu.
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la conclusion du marché public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- VALIDE le classement des offres et le titulaire retenu.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la conclusion du marché public.

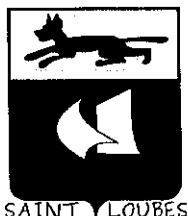
Fait à SAINT LOUBES le 20 novembre 2019,

Le Maire,

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



D2019-06-07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 20/11/2019

Reçu en préfecture le 20/11/2019

Affiché le

20 NOV. 2019

ID : 033-213304330-20191120-D20190607-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 19 NOVEMBRE 2019**

Date de la convocation	12/11/2019	En exercice	29
Date d'affichage	12/11/2019	Présents	27

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	REY Gérard
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	RUNDSTADLER Marianna
DUVERNE Bernard	LAGNIER Laposava	SALMON Philippe-Henri
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SARNIGUET Yves
FOLTIER Françoise	MACOCCO Jean	SPAGNOL François
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
QUILICO Chantal	DURAND Pierre
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
-----------------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**TRAVAUX CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE HECTOR DUCAMP : MODIFICATIONS
(2018MAPA03)**

L'exécution du chantier de construction du nouveau restaurant scolaire de l'école Hector Ducamp nécessite des modifications par rapport au projet initial.

Ces modifications du prix initial imposent de prendre des avenants pour les lots concernés, qui sont récapitulés ci-dessous (la numérotation des avenants se fait par lot) :

Lot	Entreprise	Description des travaux en plus ou moins values	Prix (€ HT)
1	GERTHOFER	Montant initial du lot 1	234 000,00 € HT
		Montant du lot après modification(s)	237 044,77 € HT
		Contenu de la modification n°3	
		- Reprise du muret de soutènement contre le bâtiment B	+ 4 044,53 € HT
		- Annulation suppression poteau acier (modification 2)	+ 809,03 € HT
		<i>Total avenant</i>	+ 4 853,56 € HT
		Montant du marché après modification n°3	241 898,33 € HT
2	FOURCADE	Montant initial du lot 2	107 500,00 € HT
		Montant du lot après modification(s)	110 325,92 € HT
		Contenu de la modification n°2	
		- Suppression de doublon entre lots (poteau acier)	- 1 678,41 € HT
		<i>Total avenant</i>	- 1 678,41 € HT
		Montant du marché après modification n°2	108 647,51 € HT
10	EPRM	Montant initial du lot 10	20 082,00 € HT
		Contenu de la modification n°1	
		- Suppression de la peinture intumescente	- 900,00 € HT
		<i>Total avenant</i>	- 900,00 € HT
		Montant du marché après modification n°1	19 182,00 € HT

Il est proposé que le conseil municipal :

VALIDE les modifications présentées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la conclusion du marché public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- VALIDE les modifications présentées.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la conclusion du marché public.

Fait à SAINT LOUBES le 20 novembre 2019,

Le Maire,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



D2019-06-08

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 20/11/2019
Reçu en préfecture le 20/11/2019
Affiché le **20 NOV. 2019**
ID : 033-213304330-20191120-D20190608-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 19 NOVEMBRE 2019**

Date de la convocation	12/11/2019	En exercice	29
Date d'affichage	12/11/2019	Présents	27

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	REY Gérard
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	RUNDSTADLER Marianna
DUVERNE Bernard	LAGNIER Laposava	SALMON Philippe-Henri
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SARNIGUET Yves
FOLTIER Françoise	MACOCCO Jean	SPAGNOL François
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
QUILICO Chantal	DURAND Pierre
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
-----------------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose que suite à l'évolution des effectifs communaux, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Date d'effet	Suppression	Création	Temps de travail
01/12/19	3 adjoints techniques territoriaux	3 adjoints techniques principaux de 2ème classe	35h
01/12/19	1 technicien territorial	1 technicien principal de 2ème classe	35h
01/12/19	1 adjoint d'animation territorial	1 adjoint d'animation principal de 2ème classe	35h
01/12/19	2 ATSEM principal de 2ème classe	2 ATSEM principal de 1ère classe	35h
01/12/19	1 adjoint administratif territorial	1 adjoint administratif principal de 2ème classe	35h
01/12/19	1 adjoint administratif principal de 2ème classe	1 adjoint administratif principal de 1ère classe	35h
01/01/20	--	Adjoint technique territorial	35h
01/01/20	1 Adjoint technique territorial à 30 heures	1 Adjoint technique territorial	15h30

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- AUTORISE les modifications proposées.

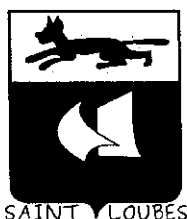
Fait à SAINT LOUBES le 20 novembre 2019,

Le Maire,

 Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



D2019-06-09

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 20/11/2019
Reçu en préfecture le 20/11/2019
Affiché le 20 novembre 2019
ID : 033-213304330-20191120-D20190609-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 19 NOVEMBRE 2019**

Date de la convocation	12/11/2019	En exercice	29
Date d'affichage	12/11/2019	Présents	27

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	REY Gérard
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	RUNDSTADLER Marianna
DUVERNE Bernard	LAGNIER Laposava	SALMON Philippe-Henri
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SARNIGUET Yves
FOLTIER Françoise	MACOCCO Jean	SPAGNOL François
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
QUILICO Chantal	DURAND Pierre
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
-----------------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Association Intermédiaire des Hauts de Garonne

Monsieur le Maire expose que l'Association Intermédiaire des Hauts de Garonne (AIHG) a pour mission de lutter contre l'exclusion en participant à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté.

Afin d'assurer cette mission, l'AIHG bénéficie de l'agrément des services de l'État qui lui permettent de mettre à disposition des personnes auprès des particuliers, des entreprises, de tous services administratifs, de collectivités locales et des associations.

Dans le cadre des remplacements temporaires du personnel communal, la commune a recours à l'association, ce qui permet d'apporter un soutien supplémentaire en terme d'insertion au personnel chargé des remplacements.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer et renouveler la convention correspondante pour l'année 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

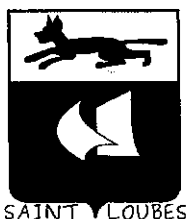
Fait à SAINT LOUBES le 20 novembre 2019,

Le Maire,

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



D2019-06-10

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 20/11/2019
Reçu en préfecture le 20 NOV. 2019
Affiché le
ID : 033-213304330-20191120-D20190610-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 19 NOVEMBRE 2019**

Date de la convocation	12/11/2019	En exercice	29
Date d'affichage	12/11/2019	Présents	27

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	REY Gérard
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	RUNDSTADLER Marianna
DUVERNE Bernard	LAGNIER Lepasava	SALMON Philippe-Henri
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SARNIGUET Yves
FOLTIER Françoise	MACOCCO Jean	SPAGNOL François
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
QUILICO Chantal	DURAND Pierre
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
-----------------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Autorisation de défrichement

Monsieur le Maire expose que le permis de construire pour un projet de parc logistique situé au lieu dit Chartran est en cours d'instruction. La commune est propriétaire d'une partie des terrains qui doivent être vendus à l'aménageur.

Afin de faciliter ce projet important pour la commune, Monsieur le Maire a autorisé la société SL33 à engager la demande d'autorisation de défrichement des parcelles A1536, A 2236, A 2240 ainsi que le chemin rural déclassé, afin de mener à bien ce projet et à prendre en charge les mesures compensatoires (création suivi) découlant de cette procédure. Cependant, conformément au code forestier l'avis du conseil municipal doit être sollicité pour cette procédure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- AUTORISE la demande d'autorisation de défrichement.

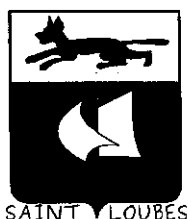
Fait à SAINT LOUBES le 20 novembre 2019,

Le Maire,

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



D2019-06-11

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 20/11/2019

Reçu en préfecture le 20/11/2019

Affiché le

20 NOV. 2019

ID : 033-213304330-20191120-D20190611-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 19 NOVEMBRE 2019**

Date de la convocation	12/11/2019	En exercice	29
Date d'affichage	12/11/2019	Présents	27

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	REY Gérard
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	RUNDSTADLER Marianna
DUVERNE Bernard	LAGNIER Lepasava	SALMON Philippe-Henri
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SARNIGUET Yves
FOLTIER Françoise	MACOCCO Jean	SPAGNOL François
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
QUILICO Chantal	DURAND Pierre
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
-----------------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
MULTI ACCUEIL CABRIOLE

Envoyé en préfecture le 20/11/2019

Reçu en préfecture le 20/11/2019

Affiché le 20 NOV. 2019

ID : 033-213304330-20191120-D20190611-DE

Le conseil municipal doit statuer sur l'autorisation de fonctionnement du Multi-accueil Cabriole afin de se mettre en conformité avec les règlements de la CAF (circulaire 2014-09).

L'avis du conseil est requis à partir du 16 septembre 2019 pour 60 enfants de 10 semaines à 3 ans révolus.

L'avis du conseil est requis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- **AUTORISE** le fonctionnement du Multi-accueil Cabriole à partir du 16 septembre 2019 pour 60 enfants de 10 semaines à 3 ans révolus..

Fait à SAINT LOUBES le 20 novembre 2019,

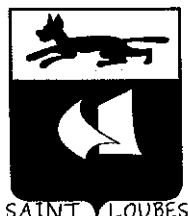
Le Maire,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



D2019-06-12

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 20/11/2019
Reçu en préfecture le 20/11/2019
Affiché le 20 NOV. 2019
ID : 033-213304330-20191120-D20190612-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 19 NOVEMBRE 2019**

Date de la convocation	12/11/2019	En exercice	29
Date d'affichage	12/11/2019	Présents	27

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOUILLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	REY Gérard
BOVA Marie	HUGUENIN Pascalyne	RUNDSTADLER Marianna
DUVERNE Bernard	LAGNIER Laposava	SALMON Philippe-Henri
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SARNIGUET Yves
FOLTIER Françoise	MACOCCO Jean	SPAGNOL François
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
QUILICO Chantal	DURAND Pierre
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
-----------------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC

Monsieur le Maire expose que le conseil communautaire a validé les modifications apportées aux statuts de la communauté des communes. Il s'agit de modifications mineures de mise à jour portées en rouge sur le voir document joint.

L'avis du conseil est requis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE les modifications portées au statuts de la communauté des communes.

Fait à SAINT LOUBES le 20 novembre 2019,

Le Maire,



Pierre DURAND

Vote

Pour : 27
Abstention : 1 (Mauget)
Contre : 0

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :